

NOTE D'INFORMATION

Réf: 027_MUP_22



Casablanca, le 02 novembre 2022

Objet : Accord de Convention Nationale

Chères Adhérentes, chers adhérents,

Nous informons l'ensemble de nos adhérents qu'une convention nationale a été signé entre le Collège Syndical National des Médecins Spécialistes Privés (CSNMSP) et notre mutuelle, pour faciliter l'accès aux soins des adhérents et des ayants droit au niveau des cabinets des médecins spécialistes adhérents à cette convention au niveau national.

Les modalités d'application de cette convention seront précisées dans une note d'information et sur le site : www.mupras.com

A. SAMI Président CA MUPRAS

> Centre d'Affaire Allai Ben Abdeilah Angle Rue Allai Ben Abdellah et Med/Rakir Qt. de l'Horloge Casablanca 20000

« MUPRAS DEPLOIE SES AILES POUR VOUS PROTEGER »